

permet de combler le vide jusqu'à ce que de nouveaux équipages aériens puissent être formés en cas d'urgence.

M. F. W. George (Westmorland): Monsieur le président, je ne tiens pas à prolonger le débat inutilement mais, étant donné certaines remarques formulées par des membres de l'opposition, j'estime qu'il est de mon devoir, en tant que soldat de la réserve et en tant que député, de rectifier quelques-unes des impressions qui ont été créées.

Je veux d'abord féliciter le ministre de l'habileté avec laquelle il a présenté au comité le rapport de son ministère. Le ministre mérite des félicitations aussi pour avoir eu le courage de ses convictions lorsqu'il a demandé la tenue d'une enquête sur les affaires de la marine canadienne et pour avoir ensuite publié au complet le rapport de l'amiral Mainguy. Je laisse aux membres de l'opposition le soin d'exposer leur savante philosophie quant à la théorie de la défense, et j'exposerai les faits tels que je les vois au sujet de l'armée de réserve.

Avant le début du dernier conflit, nous avions deux armées au Canada: la milice permanente et la milice active non permanente. Ces deux armées étaient soumises au même règlement mais elles constituaient, de fait, deux armées distinctes et elles ne s'entendaient pas trop bien. Elles étaient soumises à des règles différentes quant à l'entraînement, la solde, les vivres, les vêtements et le matériel. Malgré tout, l'histoire démontre qu'il nous aurait été impossible de lever les troupes que nous avons réunies au début de la guerre, sans l'excellent travail accompli par la milice active non permanente, entre les deux guerres.

Aujourd'hui, grâce à la ligne de conduite qu'a établie le ministre de la Défense nationale, nous avons une armée unifiée. Un bon esprit de camaraderie règne entre les membres de l'active et ceux de la réserve. Nous touchons tous la même solde et les mêmes allocations. Les rations et les vêtements sont les mêmes pour tous. Nous faisons les mêmes exercices et tous les réservistes ont à cœur d'acquiescer la même compétence que les membres de l'active. Ceux d'entre nous qui, entre les deux guerres ont servi dans la milice active non permanente et font maintenant partie de la réserve, sont fort reconnaissants envers ceux qui ont déterminé cette ligne de conduite et qui ont veillé à ce qu'elle soit observée. Les membres de l'armée active, depuis les hauts gradés jusqu'aux simples soldats, semblent soucieux de protéger les intérêts des membres de la réserve. Après tout, cette dernière constitue l'une des principales sources d'où l'armée canadienne pourrait tirer ses effectifs advenant une guerre.

[L'hon. M. Claxton.]

Le vendredi 11 novembre, l'honorable député de Calgary-Est a fait à la Chambre la déclaration suivante, qu'on retrouvera à la page 1730 du hansard:

Chacun sait quelle peine on a eue à recruter pour les unités de réserve. Les campagnes de recrutement ont tombé à plat.

A Calgary, il y a eu à ma connaissance deux ou trois semaines consacrées à l'armée. Les unités défilaient par la ville avec des pièces d'équipement. On a exposé cet équipement bien en évidence aux grands carrefours et près de rues passantes, où il fallait inmanquablement les voir. On a fait pleuvoir les affiches, et publié un tas d'annonces dans les journaux. La radio s'en est mêlée. Enfin on a tout fait pour grossir les rangs des armées de réserve et permanente. Eh bien! pour ce qui est de la réserve, ce fut peine perdue. Bien peu de recrues se sont présentées, à Calgary en tout cas. On me dit que ce fut la même chose presque partout ailleurs dans le pays.

Le même jour, le député de Kamloops a dit, comme en fait foi le hansard, page 1735:

Si nous voulons défendre efficacement notre territoire, nous devons être en mesure de placer sur le champ de bataille une armée efficace de première ligne quelques semaines ou, au plus, un mois après le déclenchement des hostilités. Nos forces de réserve sont-elles en mesure de prendre cette expansion, afin de remplir le rôle que leur imposerait cette éventualité? Elles ne le sont sûrement pas.

Un peu plus loin, le député ajoute:

Si le député qui m'a posé la question, ou tout autre député que la chose intéresse, veut se donner la peine de se renseigner auprès du commandant de l'une quelconque de nos unités de réserve, il obtiendra la réponse à sa question. Ces commandants sont forcés d'avouer que leurs unités ne seraient pas en état d'aller au combat avant un délai, non de quelques semaines ni d'un mois, mais de plusieurs mois ou d'un an. Notre armée de réserve n'est donc pas en état, actuellement, d'entrer en campagne avant un an après le début des hostilités.

Je cite ces exemples parce qu'ils illustrent bien les critiques formulées contre le Gouvernement et l'armée de réserve. Je n'entends pas dire au comité ce qui cloche dans les autres unités militaires; je parlerai plutôt d'une unité qui a réussi à recruter tous les soldats qu'elle voulait et à leur assurer une bonne formation. Il y a certainement au Canada plusieurs unités remarquables et ce que je dis, de l'une d'entre elles s'applique probablement aux autres.

Je veux parler des *Eighth Princess Louise's (New Brunswick) Hussars*, du 5^e régiment blindé, dont le quartier-général est à Sussex. Son commandant est le lieutenant-colonel G. R. H. Ross et j'ai l'honneur d'être le commandant en second. Je ne ferai pas l'histoire de cette unité; qu'il me suffise de dire que c'est un très vieux régiment qui s'est fort illustré au cours de la dernière guerre alors qu'il a toujours été attaché à la 5^e division de l'armée canadienne.

Démobilisés de l'active en 1946, les membres de l'unité d'outre-mer qui le désiraient ont été versés à l'unité de réserve, c'est-à-